



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B16/109

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS EN RECONVERSION
TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec les collectivités telles que référencées dans la liste ci-annexée,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants modificatifs aux conventions listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER



ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/¹⁰³
 AVENANTS A DES CONVENTIONS RECONVERSION FRICHES SSP
 Bureau du 12/10/2016

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
RICHEMONT PPRT (P09RD70M110) Avenant n°1	Commune de Richemont <i>Convention du 09/02/2016</i>	Modification de l'enveloppe	100 000 €	500 000 €
RAON L'ETAPE Maga meuble (P09RD80H075) Avenant n°1	Commune de Raon L'Etape <i>Convention du 22/04/2015</i>	Modification du périmètre Modification de l'enveloppe	Périmètre quartier gare 100 000 €	Périmètre élargi au bâtiment Bresson 150 000 €
RUSTROFF Ancien couvent (P09RU70M009) Avenant n°1	Commune de Rustroff <i>Convention du 12/11/2015</i>	Modification de l'enveloppe	50 000 €	57 000 €